

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B399-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B399

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux 12M076 LOT 2 – CHARPENTE METALLIQUE et 13M056 LOT 4 - MENUISERIE EXTÉRIEURE MÉTALLIQUE concernant la construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_13

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN
Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux 12M076 LOT 2 – CHARPENTE METALLIQUE et 13M056 LOT 4 - MENUISERIE EXTÉRIEURE MÉTALLIQUE concernant la construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En 2013 et 2014, le Conseil communautaire a autorisé la signature des marchés de travaux pour la construction d'une médiathèque intercommunale sur le site de l'ancienne chapelle des Carmes, rue maréchal Leclerc à Pertuis. Les travaux permettront à ce monument inscrit au patrimoine des bâtiments historiques de répondre à sa nouvelle destination : un équipement dédié à la lecture publique, établissement culturel de proximité, libre d'accès, proposant tous les types de documents et fonctionnant en réseau avec les autres bibliothèques du bassin de vie.

Le présent rapport a pour objet la présentation des avenants à certains marchés de travaux portant principalement sur les travaux supplémentaires imposés par les évolutions dues au chantier.

Exposé des motifs :

Le projet de la médiathèque à Pertuis a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire du 25 mars 2002 suite à une réflexion sur les équipements culturels d'intérêt communautaire engagée en 2001. Le projet s'inscrit dans la démarche de cohérence de l'offre culturelle au sein du territoire et dans l'amélioration de la répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité.

Le projet initial d'une surface de 2 200 m² inclut la restauration de l'ancien couvent des Carmes, inscrit au registre supplémentaire des Monuments Historiques, auquel est associée une partie de bâtiments neufs, qui comprend :

- une rue couverte desservant les différentes zones de l'équipement,
- un accueil central accessible depuis l'espace public par un parvis en ouverture sur la rue du Maréchal Leclerc,
- des espaces de consultations documentaires,
- un espace musique et image,
- une zone d'exposition,
- un auditorium de 100 places,
- des espaces administration et pôle ressource,

L'accès piéton se fait par la rue Maréchal Leclerc (entrée générale de la médiathèque). À l'arrière du bâtiment on trouve une issue de secours, qui sert d'accès aux fournisseurs. Le garage du véhicule du pôle ressource se trouve également sur la rue Maréchal Leclerc.

Le démarrage de chantier en janvier 2014 et plus particulièrement les phases de démolition et de dégagement ont entraîné des modifications de prestations soit en raison de contraintes non identifiables préalablement, soit en raison de demandes de la Conservation Régionale des Monuments Historiques en charge du suivi technique du chantier ou de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ainsi, les différentes origines des prestations modificatives des marchés peuvent être regroupées en trois catégories distinctes :

- modifications de prestations liées aux découvertes effectuées pendant les opérations de démolition et de dégagements,
- modifications de prestations prescrites par les services de l'État (Conservateur Régional des Monuments Historiques et Architectes des Bâtiments de France) lors du suivi des travaux (cf décret 2009-750 du 22/06/2009),
- modifications de prestations techniques issues de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique.

Pour mémoire, un nouveau projet scientifique, éducatif, social et culturel de cet équipement (PSESC), basé sur les exigences des bibliothèques de type « troisième lieu », a été approuvé par la délibération 2015_A099 du Conseil Communautaire du 21 mai 2015. La médiathèque devient espace de vie, de formation et de sociabilité, tout autant que réservoir de connaissances et d'informations. Seul service public culturel ouvert à tous, elle contribuera à réduire les fractures tant sociales que numériques.

Ce changement de programme, intervenu à la demande de la CPA, a pour conséquences de nombreux travaux d'adaptation des locaux initialement conçus pour un usage différent. À cet effet, le Bureau Communautaire du 10 juillet 2015 a accepté la signature de l'avenant n°5 au marché passé avec le cabinet MORIS-RENAUD en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération. Celui-ci a permis la mise à jour des études (reprises des pièces écrites et des plans). Les avenants relatifs à la mise en œuvre de ces nouveaux espaces seront présentés lors d'un prochain Bureau.

L'avancement actuel du chantier nécessite d'ores et déjà, pour la bonne poursuite des travaux, l'établissement de deux avenants pour les lots Charpente Métallique et Menuiseries extérieures, objet du présent rapport.

La conséquence des avenants présentés ci-après est une augmentation des forfaits de travaux détaillés comme suit :

- **Marché 12M076 LOT 2 – CHAPENTE METALLIQUE**

Lors des études d'exécution, le maître d'œuvre de l'opération a souhaité faire réaliser localement une ossature secondaire devant accueillir les équipements techniques des bureaux. Cette modification a pour objectif d'assurer une meilleure continuité et pérennité du traitement coupe feu de la charpente dans cette zone. Le montant après négociation de cet avenant proposé représente, en tenant compte des plus et moins values, une augmentation globale du montant du marché de 2,05 % et se répartit selon les différentes natures de modifications évoquées précédemment, comme suit :

Optimisation technique	3 964,40 € HT
Total :	3 964,40 € HT
% de variation :	+ 2,05 %

- **Marché 13M056 LOT 4 - MENUISERIE EXTÉRIEURE MÉTALLIQUE**

Compte tenu d'une demande de la DRAC de conserver le niveau historique des baies hautes de la chapelle, de la reprise nécessaire du dimensionnement de l'amenée d'air neuf dans la chapelle ainsi que de la suppression d'une verrière en toiture, le montant après négociation de cet avenant proposé représente, en tenant compte des plus et moins values, une augmentation globale du montant du marché de 4,93 % et se répartit, selon les différentes natures de modifications évoquées précédemment, comme suit :

Demande CRMH	17 401 € HT
Optimisation technique	6 152 € HT
Total :	23 553 € HT
% de variation :	+ 4,93 %

Ces deux avenants n'emportent pas d'augmentation du montant du marché de plus de 5 %, c'est pourquoi ils n'ont pas été présentés à la Commission d'Appel d'Offres.

Les avenants relatifs aux autres marchés de travaux et notamment le lot n°1 (Gros-porteur) très impacté par les interventions patrimoniales sont actuellement en cours de négociations et feront l'objet d'une présentation lors d'un prochain Bureau Communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération n° 2013_B264 du Bureau communautaire du 3 juillet 2013 autorisant la signature du marché n° 12M076, relatif à la construction de la médiathèque de Pertuis, lot 2 « Charpente métallique »,

VU la délibération n° 2013_B454 du Bureau communautaire du 14 novembre 2013 autorisant la signature du marché n° 13M056, relatif à la construction de la médiathèque de Pertuis, lot 4 « Menuiseries extérieures »,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération n° 2015_A099 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 approuvant le Projet scientifique, éducatif, social et culturel.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions des avenants aux marchés de travaux, ci-joints, pour la construction d'une médiathèque intercommunale à Pertuis :
 - 12M076 LOT 2 – CHARPENTE MÉTALLIQUE portant le montant du marché à 196 939,90 € HT, soit 236 327,88 € TTC (+ 2,05%)
 - 13M056 LOT 4 - MENUISERIE EXTÉRIEURE MÉTALLIQUE portant le montant du marché à 501 296,00 € HT, soit 601 555,20 € TTC (+ 4,93%)

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à leur aboutissement ;

- **DIRE** que la dépense en résultant est inscrite au budget d'investissement de la Communauté, AP/CP n°430



Construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis Lot 2 : Charpente métallique

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12 M 076 du 08 octobre 2013

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

MAITRE D'ŒUVRE (GROUPEMENT CONJOINT NON SOLIDAIRE) :

ANTOINE RENAUD, Architecte d.p.l.g.Mandataire
SAS MORRIS RENAUD
6 place Léon DEUBEL
75 016 PARIS

A3A
56 rue Raoul FOLLEREAU
84 120 PERTUIS

ABCD
6 Bd de Strasbourg
75 010 STRASBOURG

LE DOUARIN
Bât C cours GOUDOULI
31 130 QUINT FONSEGRIVES

BETS SARL
Immeuble le Villon 1 rue Albert Deport
34 500 BEZIERS

BET APPY
5 impasse du clos Saint Henry BP 886
84 084 AVIGNON Cedex

TITULAIRE DU MARCHE :

NESTADOUR
Pôle industriel
Pyrène Aéro pôle
65 290 LOUEY

AVENANT AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE PERTUIS

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

La Société Nestadour,

Domiciliée Pôle industriel, Pyrène Aéro pôle, 65 290 LOUEY

Immatriculée au RCS sous le n° 786 503 458 B

représentée par Monsieur PILLOT Olivier,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n° : 12 M 076

Date de notification du marché : 08 octobre 2013

Montant H.T. du marché initial : 192 975,50 €

Nouveau montant H.T. du marché : 196 939,90 €

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 3 à 6.

Étant préalablement exposé que :

Le projet de la médiathèque à Pertuis a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire du 25 mars 2002 suite à une réflexion sur les équipements culturels d'intérêt communautaire engagée en 2001. Le projet s'inscrit dans la démarche de cohérence de l'offre culturelle au sein du territoire et dans l'amélioration de la répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité.

Le projet initial d'une surface de 2 200 m² inclut la restauration de l'ancien couvent des Carmes, inscrit au registre supplémentaire des Monuments Historiques, auquel est associée une partie de bâtiments neufs ; elles comprennent :

- une rue couverte desservant les différentes zones de l'équipement,
- un accueil central accessible depuis l'espace public par un parvis en ouverture sur la rue du Maréchal Leclerc,
- des espaces de consultations documentaires,
- un espace musique et image,
- une zone d'exposition,
- un auditorium de 100 places,
- des espaces administration et pôle ressource,
- une brasserie.

L'accès piéton se fait par la rue Maréchal Leclerc (entrée générale de la médiathèque). A l'arrière du bâtiment on trouve une issue de secours, qui sert d'accès aux fournisseurs. Le garage du véhicule du pôle ressource se trouve également sur la rue Maréchal Leclerc.

L'ancien couvent de l'ordre des Carmes est fondé au début du XVI^e s. fin de la période gothique, composé d'une église et ses annexes duquel se détache un clocher mur, des bâtiments conventuels, des cours et des jardins. L'église est située à l'extrémité nord de l'îlot et se décompose en une nef de quatre travées, bordée de collatéraux dont l'un, celui du nord, a été détruit lors du réalignement de la rue. Le chœur polygonal reçoit un escalier tournant et des coursives construites au XIX^e s. qui se prolongent sur les côtés de la nef à hauteur de la retombée des arcs des collatéraux. Un deuxième niveau de coursives en bois se situe au niveau des fenêtres hautes de cette remarquable nef voûtée sur croisée d'ogives. L'église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (1997) offre un contraste saisissant entre les volumes gothiques et un aménagement intérieur digne des grands magasins de la fin du XIX^e s.

Le devenir de ces lieux est devenu une question d'actualité à la fin de la décennie 1990, lorsque le magasin Monconfort cessa son activité. L'ensemble des bâtiments a été acquis en 1999, par la Communauté d'Agglomérations du Pays d'Aix (CAPA) dont la commune de Pertuis est membre.

Le marché 12 M 076 relatif au lot n°2, charpente métallique de cette opération a été approuvé par la délibération n°2013_B086 du 7 mars 2013. Le chantier a démarré en janvier 2014 par les phases de mise en sécurité du site et démolitions.

Lors des études d'exécution, le maître d'œuvre de l'opération a souhaité faire réaliser localement une ossature secondaire devant accueillir les équipements techniques des bureaux. Cette modification a pour objectif d'assurer une meilleure continuité et pérennité du traitement coupe feu de la charpente dans cette zone.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

Article I. OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet d'augmenter le montant du marché faisant passer le montant initial de 192 975,50 € à 196 939,90 €.

Article II. NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Section II.1 Fiche technique modificative n°1 : modification de la structure secondaire de la zone administration

Contexte de la modification :

Lors des études d'exécution, le maître d'œuvre de l'opération a souhaité faire réaliser localement une ossature secondaire devant accueillir les équipements techniques des bureaux. Cette modification a pour objectif d'assurer une meilleure continuité et pérennité du traitement coupe feu de la charpente dans cette zone.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°1

Coût travaux supplémentaire : 3 964,40 € HT

Délais supplémentaire : nul

Article III. MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 4 novembre 2011 rédigé initialement comme suit

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
192 975,50	37 823,20	230 798,70
<u>Montant TTC en lettres</u> : deux cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix huit euros et soixante dix centimes		

est modifié comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
196 939,90 €	39 387,98	236 327,88
<u>Montant TTC en lettres</u> : deux cent trente-six mille trois cent vingt-sept euros et quatre-vingt-un centimes		

- Le CCTP du marché 12 M 076 sont complétés par l'ensemble des prestations décrites dans les synthèses des fiches modificatives présentes dans l'article 2 précédent.

Article IV. NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	192 975,50€ HT
Prestations en plus value :	6 890,00 € HT
Prestation en moins value :	- 2925,60 € HT
Nouveau montant du marché :	196 939,90 € HT
% de variation :	+ 2,05 %

Article V. CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

Article VI. SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article VII. PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le _____ A _____, le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la culture et
aux équipements culturels

(signature et cachet de la société)

REF. CCTP	DÉSIGNATION	U	Proposition Maitrise d'Œuvre	Qté entreprise	P.U.	PRODUIT H.T.
	Lot n°2 Charpente Métallique					
	Le devis étant forfaitaire, il appartient à l'entreprise de vérifier et éventuellement de rectifier les quantités proposées					
	Aucune modification ultérieure des quantités ne sera acceptée en dehors de celles liées aux <u>modifications de programme demandées par le maître d'ouvrage.</u>					
	<u>Bâtiment Neuf</u>					
P.N.	Réalisation et pose d'une ossature secondaire placée perpendiculairement à l'ossature primaire pour support du faux plafond et des équipements divers, comprenant: - Fourniture et pose de tubes creux 70 x 70 mm avec entraxes de 1080 mm fixés sur ossature secondaire existante avec fourniture et pose de sabots en acier galvanisé chevillés sur les maçonneries périphériques, traitement anti corrosion en atelier avant la pose	ens	1	1300kg	5,30	6 890,00
	<u>Déduire prévu au marché</u>					
	Ossature secondaire en profils en Z	ens	-1	552kg	5,30	-2 925,60

TOTAL H.T. 3 964,40

T.V.A. 20 % 792,88

TOTAL T.T.C. 4 757,28

NESTADOUR
 SAS au capital de 900 000 euros
 R.C. 026 453 458 B TARDES
 Pôle Industriel PYRENE AEROPOLE
 65290 LOUEY
 Tél. 05 62 32 65 65 - Fax 05 62 32 65 66



Construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis Lot 4 : Menuiseries Extérieures

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 13 M 0056 du 08 décembre 2013

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

MAITRE D'ŒUVRE (GROUPEMENT CONJOINT NON SOLIDAIRE) :

ANTOINE RENAUD, Architecte d.p.l.g.Mandataire
SAS MORRIS RENAUD
6 place Léon DEUBEL
75 016 PARIS

A3A
56 rue Raoul FOLLEREAU
84 120 PERTUIS

ABCD
6 Bd de Strasbourg
75 010 STRASBOURG

LE DOUARIN
Bât C cours GOUDOULI
31 130 QUINT FONSEGRIVES

BETS SARL
Immeuble le Villon 1 rue Albert Deport
34 500 BEZIERS

BET APPY
5 impasse du clos Saint Henry BP 886
84 084 AVIGNON Cedex

TITULAIRE DU MARCHE :

SMAB
170 impasse Bel Air
84 300 Les Taillades

AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE PERTUIS

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

La Société Serrurerie Menuiserie Aluminium BOUISSE,

Domiciliée 170 impasse Bel-Air – 84 300 Les Taillades

Immatriculée au RCS d'Avignon sous le n° B 320 378 854

représentée par Monsieur BOUISSE Jean Marc,
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n° : 13 M 056

Date de notification du marché : 08 décembre 2013

Montant H.T. du marché initial : 477 743,00 €

Nouveau montant H.T. du marché : 501 296,00

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 3 à 6.

Etant préalablement exposé que :

Le projet de la médiathèque à Pertuis a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil Communautaire du 25 mars 2002 suite à une réflexion sur les équipements culturels d'intérêt communautaire engagée en 2001. Le projet s'inscrit dans la démarche de cohérence de l'offre culturelle au sein du territoire et dans l'amélioration de la répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité.

Le projet initial d'une surface de 2 200 m² inclut la restauration de l'ancien couvent des Carmes, inscrit au registre supplémentaire des Monuments Historiques, auquel est associée une partie de bâtiments neufs ; elles comprennent :

- une rue couverte desservant les différentes zones de l'équipement,
- un accueil central accessible depuis l'espace public par un parvis en ouverture sur la rue du Maréchal Leclerc,
- des espaces de consultations documentaires,
- un espace musique et image,
- une zone d'exposition,
- un auditorium de 100 places,
- des espaces administration et pôle ressource,
- une brasserie.

L'accès piéton se fait par la rue Maréchal Leclerc (entrée générale de la médiathèque). A l'arrière du bâtiment on trouve une issue de secours, qui sert d'accès aux fournisseurs. Le garage du véhicule du pôle ressource se trouve également sur la rue Maréchal Leclerc.

L'ancien couvent de l'ordre des Carmes est fondé au début du XVI^e s. fin de la période gothique, composé d'une église et ses annexes duquel se détache un clocher mur, des bâtiments conventuels, des cours et des jardins. L'église est située à l'extrémité nord de l'îlot et se décompose en une nef de quatre travées, bordée de collatéraux dont l'un, celui du nord, a été détruit lors du réalignement de la rue. Le chœur polygonal reçoit un escalier tournant et des coursives construites au XIX^e s. qui se prolongent sur les côtés de la nef à hauteur de la retombée des arcs des collatéraux. Un deuxième niveau de coursives en bois se situe au niveau des fenêtres hautes de cette remarquable nef voûtée sur croisée d'ogives. L'église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (1997) offre un contraste saisissant entre les volumes gothiques et un aménagement intérieur digne des grands magasins de la fin du XIX^e s.

Le devenir de ces lieux est devenu une question d'actualité à la fin de la décennie 1990, lorsque le magasin Monconfort cessa son activité. L'ensemble des bâtiments a été acquis en 1999, par la Communauté d'Agglomérations du Pays d'Aix (CAPA) dont la commune de Pertuis est membre.

Le marché 13 M 056 relatif au lot n°4, menuiserie extérieure de cette opération a été approuvé par la délibération n°2013_B454 du 7 octobre 2013. Le chantier a démarré en janvier 2014 par les phases de mise en sécurité du site et démolitions.

Le dégagement des baies hautes de la chapelle et les contraintes de désenfumage de la nef ont nécessité des adaptations techniques.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

Article I. OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet d'augmenter le montant du marché faisant passer le montant initial de 477 743,00 € HT à 501 296,00€ HT.

Article II. NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Section II.1 Fiche technique modificative n°1 : sujétions techniques liées aux dégagements des baies hautes de la chapelle

Contexte de la modification :

Le dégagement des baies hautes de la chapelle a révélé l'existence des pierres d'appuis des vitraux originales. Après discussion avec la Conservation Régionales des Monuments Historiques, il a été décidé de conserver et mettre en valeur ces niveaux historiques. L'incidence immédiate a été d'augmenter les dimensions des ouvertures entraînant un changement de nature des matériaux nécessaires à la réalisation des châssis de désenfumage de façon conséquente.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°1 a

Coût travaux supplémentaire : 17 401 € HT

Délais supplémentaire : nul

Section II.2 Fiche technique modificative n°2 : Optimisations techniques

Contexte de la modification :

Lors des études d'exécution il est apparu qu'une des verrières prévues sur l'espace jeunesse était difficilement réalisable et présentait un risque pour l'étanchéité du bâtiment. Aussi le maître d'œuvre de l'opération a proposé de la supprimer afin de réaliser une économie sur le chantier.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°2

Coût travaux supplémentaire : - 11 121,00 € HT

Délais supplémentaire : nul

Section II.3 Fiche technique modificative n°3 : Modification de l'ensemble de l'entrée de la chapelle

Contexte de la modification :

Lors des études d'exécution du désenfumage, il est apparu comme nécessaire de revoir le dimensionnement de l'apport d'air neuf dans la chapelle. Afin de permettre une meilleure insertion dans le site, il est proposé d'insérer ces ouvertures dans la menuiserie présente au niveau du portail de la chapelle.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°3 a

Coût travaux supplémentaire : 17 273,00 € HT

Délais supplémentaire : nul

Article III. MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 4 novembre 2011 rédigé initialement comme suit

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
477 743,00	93 637,63	571 380,63
<u>Montant H.T. en lettres</u> : cinq cent soixante et onze mille trois cent quatre vingt euros et soixante trois cts		

est modifié comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
501 296,00	100 259,20	601 555,20
<u>Montant H.T. en lettres</u> : cinq cent un mille deux-cent quater vingt seize euros		

- Le CCTP du marché 13 M 056 sont complétés par l'ensemble des prestations décrites dans les synthèses des fiches modificatives présentes dans l'article 2 précédent.

Article IV. NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	477 743,00 € HT
Prestations en plus value :	73 648,00 € HT
Prestation en moins value :	- 50 095,00 € HT
Nouveau montant du marché :	501 296,00 € HT
% de variation :	+ 4,93 %

Article V. CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

Article VI. SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article VII. PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le _____ A _____, le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la culture et
aux équipements culturels

(signature et cachet de la société)



Date : 17/02/2015
N/réf : BE/JP
Objet : MEDIATHEQUE - PERTUIS

TRAVAUX EN MOINS :

Châssis de désenfumage avec quincaillerie apparente
Article 4.3.9. du DPGF

	Qté	P.U.	TOTAL
Châssis de désenfumage	6	4 057,00	24 342,00
Tableau électrique de commande	1	5 005,00	5 005,00
TOTAL H.T. travaux en moins :			- 29 347,00

RECAPITULATIF

TOTAL H.T. travaux en plus (impression blanc) :	46 748,00
TOTAL H.T. travaux en moins :	- 29 347,00
<u>SOIT UNE PLUS VALUE DE</u>	17 401,00

Prix HT, TVA en sus

Ce prix s'entend pour matériel rendu sur chantier pose comprise.

Non compris : toutes sujétions non décrites au présent bordereau, tous repères non écrits.

Prix valeur : marché de base

Délai : 6 semaines à réception de l'avenant.

Paiement : dito conditions du marché de base

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix

J.M. BOUISSE

B. ELIE

COPIE : M. HOFER

DGST - Courrier Arrivé le: 06/07/15	
Y. PENNEC	S. LEANDRI
D. ALCAZAR	E. LEBAUBE
R. PENNEC	A. BASSI
D. WEIBEL	
V. SENAME	
Autres	



Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix-en-Provence
COURRIER ARRIVE LE:

- 3 JUL. 2015

N° 69228

Courrier arrivé le

07 JUL. 2015
à 13h

Direction des Bâtiments

Cavaillon, le 1er juillet 2015

N/Réf : BE/JP

Affaire : Médiathèque de PERTUIS

Agence MORRIS-RENAUD
Monsieur RENAUD
23, rue de Silly
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Monsieur,

Nous avons pris bonne note de la suppression de la verrière repère V01 située en toiture du RdC circulation.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous le détail de la moins-value correspondante.

Article 4.3.17 du DPGF	- 8 370,00
Article 4.3.20 du DPGF	- 2 751,00
	<hr/>
TOTAL MOINS-VALUE	- 11 121,00

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

B. ELIE

Copie : Communauté du Pays d'Aix – M. HORVILLEUR

Agence MORRIS-RENAUD
Monsieur RENAUD
23, rue de Silly
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Cavaillon, le 30 juillet 2015
N/Réf : BE/JP
Affaire : Médiathèque de PERTUIS
Objet : devis travaux modificatifs

Suppression de l'ensemble d'entrée repère M22 prévu au cadre DPGF	- 9 627,00 €
Modification des menuiseries : ajout de 2 portes va et vient avec pivot frein au sol désaxé avec D.V. et simple vitrage trempé collage VEC Partie fixe centrale avec D.V. et S.V. trempé collage VEC Imposte fixe avec D.V. sans vitrage collage VEC L'ensemble H.T.	+ 26 900,00 €
Balance des + et - values	- 9 627,00
	+ 28 400,00
TOTAL + VALUE H.T.	+ 17 273,00

Ce prix s'entend pour matériel rendu sur chantier pose comprise.
Non compris : toutes sujétions non décrites au présent bordereau, tous repères non écrits.
Prix valeur : marché de base
Délai : 6 semaines à réception de l'avenant.
Paiement : dito conditions du marché de base
Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix

B. ELIE

COPIE : M. HOFER
M. BAYEUL

2015_B399

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux 12M076 LOT 2 – CHARPENTE METALLIQUE et 13M056 LOT 4 - MENUISERIE EXTÉRIEURE MÉTALLIQUE concernant la construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015